Le miracle De Rudder
Réponse au Dr Deschepper

par

Adrien Delcour

Bruxelles - mai 2023

ATTENTION :

seul le format PDF originel
garantira une lecture agréable de l'ensemble.

Le miracle De Rudder
Réponse au Dr Deschepper

par

Adrien Delcour

Bruxelles - mai 2023



INTRODUCTION

En 2018, le docteur Paul Deschepper, ancien président de la FEAMC (Fédération Européenne d'Associations de Médecins catholiques), a publié en français et en anglais, dans la revue *Acta Medica Catholica* de la FIAMC (Fédération Internationale des Associations de Médecins catholiques), un article dont la version française est intitulée *La guérison spectaculaire de Pierre De Rudder le 7 avril 1875, un rappel de cet évènement unique* (disponible sur Internet). Dans cet article, le Dr Deschepper entend —notamment— réfuter certaines de mes critiques sur le « miracle » De Rudder. Il ne semble connaître mon travail que par un résumé que Joe Nickell, dans un article de 2010, a donné de ma brochure de 1987. Pourtant, une version légèrement remaniée de la partie argumentative de cette brochure est présente sur le site *archive.org* depuis 2014 et ne devrait normalement pas échapper à un moteur de recherche.

Je n'ai eu connaissance qu'assez tard de l'article du

Dr Deschepper et, pensant qu'on ne m'accorderait sans doute plus de droit de réponse, je n'ai pas répondu. Il me semblait d'ailleurs que toute personne qui comparerait mon texte (brochure de 1987 ou version remaniée de 2014 sur *archive.org*) à ce qu'en dit le Dr Deschepper conclurait en ma faveur. Toutefois, une question que m'a posée un de nos lecteurs communs m'a fait voir que les choses ne sont pas aussi claires que je le croyais pour quelqu'un qui ne dispose pas du dossier publié en 1957 par l'évêché de Bruges. Je vais donc commenter quelques passages du Dr Deschepper, grosso modo selon l'ordre où ils apparaissent dans son article.

Il semble qu'il ne soit possible de modifier un document publié sur *archive.org* qu'en le supprimant et en en créant un nouveau. Ne voulant pas être soupçonné d'avoir fait disparaître le document de 2014 pour accuser faussement le Dr Deschepper d'en avoir donné une image infidèle, j'ai décidé de laisser tel quel ce document et de publier ma réponse sous la forme du présent texte déposé également sur *archive.org*.

Quand, dans la suite, je renverrai à « De Meester 1957 », il s'agira du livre du chanoine A. De Meester intitulé *De wonderbare genezing van Pieter De Rudder, Het kanoniek onderzoek* (Oostakker, 1957), où est publié le dossier de l'enquête menée par l'évêché de Bruges en 1907-1908. Sauf erreur de ma part, De Meester n'avait pas encore le titre de chanoine à l'époque de l'enquête. Je dirai donc indifféremment « abbé De Meester » ou « chanoine De Meester ».

Quand je parlerai de « ma brochure », il s'agira de la brochure intitulée *Un grand « miracle de Lourdes » : la guérison de Pierre De Rudder ou que vaut le témoignage ?* que j'ai publiée à Bruxelles en 1987. Comme je l'ai dit, une version légèrement remaniée de la partie argumentative de cette brochure a été publiée en 2014, sous le même titre, sur le site *archive.org*. Une lecture préalable de la brochure de 1987 ou du document *archive.org* de 2014 pourrait aider le lecteur à mieux saisir la portée de mes réponses au Dr Deschepper.

CHAPITRE 1

Les données d'état civil

Après deux phrases de préambule, le Dr Deschepper dit, dans la version française de son article : « Pierre De Rudder est né le 2 juillet 1822 à Jabbeke en Flandre Occidentale. Il a contracté un premier mariage avec Sophia Theresia Mahieu (° 1834 + 1859) ; ils eurent deux enfants : Silvie Marie (° 2. 1. 1861 + sept 1910) et Auguste (° 12. 9. 1872 + 25. 10. 1890). Il épousa le 29. 12. 1859 en deuxièmes noces, Coleta Vandewalle de Eernegem. Ils eurent dix enfants dont sept sont décédés très jeunes. Eduardus sauva le nom de la famille. »

On voit mal comment la première épouse, si elle est morte en 1859, a pu avoir un enfant en 1861 et un autre en 1872. La version anglaise de l'article du Dr Deschepper est plus satisfaisante : elle fait naître Silvie et Auguste (aux mêmes dates) du second mariage. L'erreur présente dans la version française n'est pas bien grave,

mais une correction ne ferait pas de tort. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où j'ai noté une contradiction entre les deux versions du texte du Dr Deschepper. En effet, la version française dit que le jeune vicomte visitait souvent De Rudder, mais dans la version anglaise, c'est De Rudder qui visite le jeune vicomte.

De Meester 1957, p. 138, donne —en latin— cette liste des enfants de De Rudder :

Sylvia (2. 1. 1861 - septembre 1910)
Augustus (29. 7. 1863 - 25. 7. 1870)
Carolus (25. 8. 1866 - 13. 12. 1866)
Edmundus (5. 4. 1868 - 5. 8. 1868)
Henricus (7. 8. 1871 - 5. 9. 1871)
Augustus (12. 9. 1872 - 25. 10. 1890)
Edwardus (21. 9. 1874 - 10. 10. 1874)
Josephus (20. 3. 1876 - 26. 8. 1876)
Edwardus (né le 14. 8. 1879)

Elle nous servira plus loin.

CHAPITRE 2

Refus ou interdiction du pèlerinage

Le Dr Deschepper dit : « À plusieurs reprises, Pierre De Rudder (...), suppliant la Sainte Vierge de le guérir, a demandé l'autorisation d'aller à Halle ou à Dadizele [lieux de pèlerinage], mais cela fut chaque fois refusé par le vicomte libéral. »

Ce thème n'apparaît pas encore dans le premier récit du miracle, celui du vicaire Rommelaere (11 avril 1875), qui dit seulement que De Rudder aurait souhaité faire un pèlerinage à Lourdes, mais que le voyage était trop coûteux et trop pénible dans l'état où il se trouvait [De Meester 1957, p. 80].

Quant à l'attitude du vieux vicomte, le Dr Deschepper dit qu'il « refusa » le pèlerinage, ce qui peut signifier qu'il refusa le prix du trajet, mais certains ont prétendu qu'il fit plus et interdit le pèlerinage. Cette

interdiction apparaît dans le livre de l'abbé Emiel Scheerlinck [*Het Vlaamsche Lourdes*, Gand, 1875, p. 359, consultable sur Google Livres] et, avec moins de précision, dans une attestation délivrée en 1907 par la Vicomtesse du Bus de Gisignies, veuve du jeune vicomte [De Meester 1957, p. 85]. L'abbé Scheerlinck prête au vieux vicomte les mots suivants : « Si tu vas en pèlerinage, fais à ton aise, je ne m'occuperai plus de toi » qu'on est tenté d' interpréter comme une menace de supprimer la pension. Mais, toujours si nous en croyons l'abbé Scheerlinck [p. 358], le sectaire qu'était le vicomte libéral visitait souvent De Rudder et lui demandait s'il restait fidèle à sa promesse de prier pour lui. Devant une telle incohérence, faisons abstraction des pressions qu'on imputa au vieux vicomte quand il n'était plus là pour les démentir. Que reste-t-il ? Durant les années où De Rudder touche la pension, il ne fait pas de pèlerinage ; quelques mois après la suppression de la pension, il pèlerine avec succès.

CHAPITRE 3

L'examen de la jambe malade fin 1871

Le Dr Deschepper dit : « À la fin de 1871, il (= le Dr Van Hoestenberghe) est venu en consultation pour son fils (= fils de De Rudder) August. C'est à ce moment qu'il a vu la plaie (du père) pour la première fois. »

Des deux enfants de De Rudder qui portèrent le prénom August, le premier est mort en 1870 et le second est né le 12 septembre 1872 [De Meester 1957, p. 138 - voir plus haut chap. 1]. On voit donc mal comment un fils August de De Rudder aurait pu être soigné fin 1871. En fait, le Dr Van Hoestenberghe, dans sa lettre à Mgr Faict en date du 12 mai 1875 [De Meester 1957, p. 246], que le Dr Deschepper allègue comme source, dit avoir soigné, vers la fin 71, un « enfant » de De Rudder, sans préciser le prénom de cet enfant. On peut évidemment supposer que si ç'avait été la fille, il aurait dit « sa fille » et non « son enfant ». À part la fille Sylvie (1861-1910), le seul enfant de De Rudder

qui vécut en 1871 est Henri (7.8.1871 - 5.9.1871). Les autres enfants ayant vécu à l'époque de la maladie de De Rudder sont Edmond (5.4.1868 - 5.8.1868), Auguste (12.9.1872 - 25.10.1890) et Édouard (21.9.1874 - 10.10.1874). Donc si le Dr Van Hoestenberghe a vraiment soigné un enfant de De Rudder —autre que la fille— en 1871, cet enfant est le fils Henri, mort le 5.9.1971. Cette date ne cadre qu'à peu près avec des soins donnés « vers la fin 71 ». Le Dr Van Hoestenberghe n'avait donc apparemment pas de repère chronologique précis pour dater les soins en question. Dès lors, sommes-nous bien sûrs qu'ils ont été donnés en 1871 ?

D'autre part, et c'est plus important, il y a une chose que le Dr Deschepper dissimule à son lecteur : dans la lettre du 12 mai 1875 à Mgr Faict, le Dr Van Hoestenberghe ne s'est pas contenté de dire que, vers la fin 1871, il avait vu la plaie « pour la première fois » ; il a été beaucoup plus précis : « je fus appelé à donner des soins à son enfant, vers la fin 71. C'est alors que pour la première fois j'ai vu cette jambe et je ne l'ai plus revue avant sa guérison » [De Meester 1957, p. 246]. La façon dont le Dr Deschepper tronque la citation met dans l'esprit du lecteur que le Dr Van Hoestenberghe examina la jambe malade plusieurs fois. Beaucoup plus loin dans son article, dans une polémique contre Joe Nickell et moi que ses lecteurs ne liront peut-être pas tous, le Dr Deschepper entrera dans quelques détails. J'y reviendrai dans le chapitre 7.

CHAPITRE 4

Histoire de la médecine

Le Dr Deschepper fait ce commentaire : « En tant que médecin, il est presque incroyable que dans un temps où les désinfectants et les antibiotiques manquaient complètement, Pierre De Rudder ait pu marcher dans cet état pendant huit ans et dix mois ! »

Même si l'usage des désinfectants n'était pas universel à l'époque, ils n'étaient pas « complètement » inconnus quand De Rudder fut blessé (1867). Oscar Réveil, dans son *Formulaire raisonné des médicaments nouveaux et des médications nouvelles* [2de édition, Paris, 1865, p. 520, consultable sur Google Livres], mentionne l'écorce de chêne comme un bon désinfectant. Or, d'après des déclarations faites en 1899 par la veuve et la fille de De Rudder [De Meester 1957, p. 143] et en 1907 par la fille [p. 18], la femme de De Rudder, sur instructions du Dr Verriest, nettoyait la plaie de temps en temps (déclarations de

1899) ou même régulièrement (déclarations de 1907) avec une décoction d'écorce de chêne.

Que l'écorce de chêne ait été ou n'ait pas été très efficace comme désinfectant, je ne me prononcerai pas là-dessus, mais, quoi qu'il en soit, l'étonnement du Dr Deschepper à l'idée que « Pierre De Rudder ait pu marcher dans cet état pendant huit ans et dix mois » me semble intéressant. Il rappelle une remarque faite lors d'une discussion de 1903 par un médecin brugeois, le Dr Logie : « De Rudder d'ailleurs devait avoir une riche nature pour endurer sans succomber une suppuration de huit ans. » [De Meester 1957, p. 166 ; voir aussi p. 168-169]. En effet, la littérature médicale de l'époque [par exemple Édouard Chassaignac, *Traité pratique de la suppuration et du drainage médical*, vol. 1, Paris, 1859, p. 89-90, consultable sur Google Livres] indique la mort comme une suite possible de l'épuisement causé par une suppuration abondante. Au cours d'une discussion du cas De Rudder engagée en 1907 dans la *Chronique médicale*, le Dr Fourestié objectait aux partisans du miracle que quand une fracture infectée et suppurante se termine par la mort, « le plus souvent, ce dénouement ne se fait pas attendre huit ans » [*Chronique médicale*, 1er décembre 1907, p. 791-796; cité par Alfred Deschamps, S.J., *Le cas Pierre De Rudder et les objections des médecins*, Bruxelles, 1913, p. 83, consultable sur Gallica].

L'étonnement du Dr Deschepper m'incite donc à me demander de nouveau, comme je le faisais dans ma brochure, si la maladie de De Rudder n'était pas aussi miraculeuse que sa guérison.

CHAPITRE 5

Le professeur Thiriar

Le Dr Deschepper dit, sans références, que De Rudder fut examiné par le Dr Thiriar, médecin du roi Léopold II. J'ai rappelé dans ma brochure qu'un démenti du Pr Thiriar fut publié —du vivant de Thiriar— en 1911 [*Bibliothèque de propagande*, Bruxelles, 1911, n° 9-10, p. 107-108] et que les propagandistes du miracle abandonnèrent alors cette légende. Voici le texte du démenti : « Je n'ai jamais soigné ni vu De Rudder, que je ne connais donc pas. En 1872-1873 ou vers ces années-là, j'étais un petit médecin habitant le bas Ixelles et, conséquemment, guère connu, et pas professeur du tout, puisque je sortais de l'Université. » D'après l'article *Jules Thiriar* de la Wikipedia de langue néerlandaise, Thiriar, né en 1846, reçut le doctorat en médecine en 1871, quatre ans après l'accident de De Rudder.

Dans son résumé de ma brochure [voir son article

« Belgian Miracles », *Skeptical Inquirer*, 2010, consultable sur Internet] Joe Nickel a mentionné le démenti du Pr Thiriar et l'abandon de la légende, mais cela ne trouble pas le Dr Deschepper, qui connaît pourtant l'article de Joe Nickell.

À ma connaissance, la légende de l'examen fait par le Pr Thiriar apparaît pour la première fois dans une lettre adressée en 1898 par le Dr Van Hoestenberghe au Père Deschamps [De Meester 1957, p. 51]. Cette légende réapparaît ensuite dans une enquête que le même Père Deschamps fit à Jabbeke en mai 1899 et à laquelle le Dr Van Hoestenberghe participa [De Meester 1957, p. 141-142]. Le Père Deschamps trouva-t-il le Dr Van Hoestenberghe trop envahissant ? En tout cas, il éprouva le besoin de faire une nouvelle enquête à Jabbeke trois mois plus tard, en août 1899. Cette fois, le Dr Van Hoestenberghe n'est plus présenté comme ayant participé à l'enquête et —en tout cas dans ce que l'abbé De Meester en a noté— il n'y est plus question de Thiriar [De Meester 1957, p. 143-144].

Il y a un autre cas où, semble-t-il, on désira éviter l'interférence du Dr Van Hoestenberghe. En 1894, une enquête fut faite à Jabbeke par un médecin autrichien, le Dr Clément de Pirquet, et un médecin bruxellois, le Dr William Van Ysendyck. Il serait difficile de soupçonner ces deux médecins de sectarisme anticatholique : le Dr Clément de Pirquet semble avoir été bien introduit dans le milieu catholique belge et le Dr Van Ysendyck sera persuadé du caractère surnaturel de la guérison à cause de l'instantanéité résultant des témoignages. Le Dr Clément de Pirquet, après de premières auditions, écrivit au Dr Royer d'attendre un nouveau visiteur : « Il y aura

alors un Flamand sans l'intermédiaire du Dr Van Hoestenberghe. » [De Meester 1957, p. 161-162.]

CHAPITRE 6

Date d'apparition des témoignages significatifs

Dans la version française de son article, le Dr Deschepper dit —en me citant à travers l'article de Joe Nickell— : « L'auteur Delcour note en 1987 qu'il est dommage que les premiers témoignages n'aient pas été enregistrés au cours des dix-huit premières années (most of the important testimonies in the case went unrecorded for eighteen years). Ceci est inexact : le vicaire Scheerlinck a rendu visite à Pierre De Rudder endéans les huit jours et en 1876 en a publié un livre : « Lourdes in Vlaanderen (Lourdes en Flandre). »

Quelle « inexactitude » ai-je donc commise ? Tout d'abord, quand le Dr Deschepper me fait dire : « il est dommage que les premiers témoignages n'aient pas été enregistrés au cours des dix-huit premières années », il traduit incorrectement les termes anglais de Nickell, qu'il

reproduit pourtant entre parenthèses : « most of the important testimony in the case went unrecorded for eighteen years ». Ces mots de J. Nickell rendent fidèlement une phrase de ma brochure : « la plupart des témoins significatifs, en effet, n'apparaissent qu'à partir de l'enquête Royer, c'est-à-dire dix-huit ans après le miracle. » Cela est bien exact : le vicaire Rommelaere, en 1875, se donne la peine de faire signer par de nombreux notables de Jabbeke une attestation sans force probante, mais en matière de témoins oculaires, il se contente d'une attestation rédigée par lui et signée par deux voisins de De Rudder, père et fils, à laquelle on a ajouté une mention, à la troisième personne, d'une femme illettrée [Voir De Meester 1957, p. 31, et ma brochure]. Les deux voisins —Édouard et Jules Van Hooren— étaient visiblement des amis de De Rudder. Cela ressort des déclarations de Jules Van Hooren devant la commission épiscopale (1907), même s'il ne prononce pas les mots « ami » ou « amitié » [De Meester 1957, p. 21-22 et 30]. Le Père Deschamps, apologiste du miracle De Rudder, attribue d'ailleurs explicitement la qualité d'ami de De Rudder au père, Édouard [Alfred Deschamps, *Le cas Pierre De Rudder et les objections des médecins*, Bruxelles, 1913, p. 23, consultable sur Gallica].

L'abbé Scheerlinck, allégué contre moi par le Dr Deschepper, ne reproduit pas de témoignages importants, c'est-à-dire, pour moi, précis, signés et a priori désintéressés, autres que l'attestation obtenue par l'abbé Rommelaere des deux amis —père et fils— de De Rudder [Voyez Emiel Scherlinck, *Het Vlaamsche Lourdes*, Gand, 1875, p. 366-367, consultable sur Google Livres]. J'ai d'ailleurs traité longuement de cette attestation dans ma brochure.

Scheerlinck mentionne la torsion de la jambe, mais sans dire qui l'atteste, ni dans quelles circonstances elle fut constatée [p. 359-360]. Donc qu'avons-nous avant 1893, à part une attestation d'amis et des lettres du douteux Dr Van Hoestenberghe ? Des ouï-dire. C'est seulement à partir de 1893 qu'apparaîtront les témoins Jan Houtsaeg(h)er, Charles Vernieuwe, Constant Vermeersch, Louis Knockaert, Pierre van Poucke, Balthazar De Jaegher, Édouard Duclos, Julie Rosseel, Rosalie Rabaey, Auguste De Wulf, Jacques Van Hessche, Pierre Blomme, Jacques De Fraeye, Jean Duclos et la Vicomtesse du Bus de Gisignies.

CHAPITRE 7

Le Dr Van Hoestenberghe a-t-il pratiqué la torsion ? L'a-t-il vue ?

Le Dr Deschepper me reproche d'avoir commis une autre inexactitude quand j'ai dit dans ma brochure : « En réalité, il ressort de sa lettre (= de Van Hoestenberghe) du 12 mai 1875 à Mgr Faict —lettre perdue à l'époque de l'enquête canonique et révélée en 1957— qu'il n'avait ni vu ni provoqué la torsion, mais qu'il en avait seulement entendu parler. Pour sa part, il ne disait dans cette lettre qu'avoir constaté une mobilité anormale à la jambe. »

Voici la phrase par laquelle, si je comprends bien, le Dr Deschepper estime réfuter le passage de ma brochure que je viens de citer —et qui avait été correctement résumé par J. Nickell— : « Le Dr Van Hoestenberghe confirme qu'il n'a examiné qu'une fois la

jambe gauche de Pierre De Rudder à la fin 1871, mais qu'il a visité Pierre De Rudder plusieurs fois par sympathie. » Les mots du Dr Deschepper « il n'a examiné qu'une fois la jambe gauche de Pierre De Rudder à la fin de 1871 » sont ambigus : le lecteur risque de comprendre que, fin 1871, Van Hoestenberghe ne fit qu'un examen, mais qu'il en fit d'autres plus tard ; c'est d'ailleurs bien ce que le Dr Deschepper semble insinuer quand il ajoute : « mais qu'il a visité Pierre De Rudder plusieurs fois par sympathie ». Pour dissiper toute ambiguïté, je cite de nouveau, comme je l'ai déjà fait au chapitre 3, les mots exacts du Dr Van Hoestenberghe dans sa lettre du 12 mai 1875 à Mgr Faict : « je fus appelé à donner des soins à son enfant, vers la fin 71. C'est alors que pour la première fois j'ai vu cette jambe et je ne l'ai plus revue avant sa guérison. » [De Meester 1957, p. 246]. Donc toutes les déclarations tardives du Dr Van Hoestenberghe selon lesquelles il vit plus d'une fois la jambe cassée sont en contradiction absolue avec sa lettre du 12 mai 1875 à Mgr Faict.

Voici maintenant ce qui, dans la même lettre, concerne la torsion : « Pour ma part j'ai causé à 2 hommes surtout, que je connais depuis 10 ans et que je crois, parce que je suis sûr que je les connais bien. Ce sont du reste 2 messieurs qui n'ont jamais cru aux guérisons miraculeuses ; un a vu et a palpé la jambe 3 à 4 mois avant la guérison, l'autre l'avant-veille. Tous deux m'ont assuré avoir fait exécuter au bout inférieur de cette jambe les mouvements les plus désordonnés, comme d'avoir ramené le talon en avant. » [De Meester 1957, p. 247]. Il est vrai que dans la même lettre, Van

Hoestenberghe dit que, lors de l'examen qu'il fit fin 1871, « le membre était susceptible des mouvements les plus antinaturels », mais constater la mobilité anormale d'une jambe cassée (élément classique du diagnostic de fracture), ce n'est pas la tordre. Donc, dans sa lettre du 12 mai 1875, le Dr Van Hoestenberghe ne dit ni avoir vu ni avoir pratiqué la torsion. Or, s'il l'avait vue ou pratiquée lui-même, il l'aurait mentionnée autrement que par ouï-dire. C'est pourquoi j'ai écrit dans ma brochure : « il ressort de sa lettre (...) qu'il n'avait ni vu ni provoqué la torsion, mais qu'il en avait seulement entendu parler. »

Notons d'ailleurs que si le Dr Van Hoestenberghe avait vraiment pratiqué lui-même la torsion (comme il l'a dit à partir de 1892 [De Meester 1957, p. 35, 44], il serait tombé sous le coup d'une condamnation prononcée en 1907 devant la commission épiscopale par un autre partisan du miracle De Rudder, le Dr Royer devant qui, en 1893, Van Hoestenberghe avait mentionné la torsion, mais apparemment sans la prendre à son compte : « on pouvait tordre le pied » [De Meester 1957, p. 103]. Le Dr Royer écrit en effet à l'intention de la commission : « les mouvements de torsion exagérée et surtout les mouvements de flexion au niveau de la fracture, ne pouvaient que contrarier la consolidation osseuse (...) à l'heure actuelle aucun médecin ne préconiserait cette méthode de traitement, il trouverait au contraire cette méthode irrationnelle et contraire au bon sens. » [De Meester 1957, p. 92]

Il y a encore une chose curieuse : les « deux

messieurs » que le Dr Van Hoestenberghe allègue, sans les nommer, dans sa lettre du 12 mai 1875 à Mgr Faict ont, selon lui, imprimé eux-mêmes une rotation à la jambe. Or parmi tous les témoins —autres que Van Hoetenberghe et De Ruder— qui sont nommés dans le dossier épiscopal comme ayant attesté la torsion, aucun n'a dit l'avoir pratiquée. On dirait donc que le Dr Van Hoestenberghe avait dès 1875 tendance à améliorer les témoignages des profanes. J'ai noté plus haut, dans le chapitre 5 consacré au Pr Thiriar, que certains enquêteurs, d'ailleurs favorables à la thèse surnaturelle, semblent avoir souhaité que les interrogatoires se fissent sans le Dr Van Hoestenberghe.

CHAPITRE 8

La possibilité d'une guérison sans amputation

Le Dr Deschepper dit dans la version française de son article : « Joe Nickell prétend en 2010 qu'une fracture ouverte et infectée comme celle de Pierre De Rudder pourrait guérir sans amputation moyennant immobilisation et une bonne hygiène. Comme mentionné ci-dessus, chaque médecin sait que le cas Pierre De Rudder était complètement sans espoir, qu'il n'y a jamais eu d'immobilisation et que l'hygiène laissait à désirer. »

Dans ma brochure, j'ai cité la littérature médicale de l'époque à propos de fractures comminutives avec large plaie qui avaient été « jugées sans remède par les hommes les plus habiles », mais qui, sans le secours des médecins, avaient guéri sans amputation, parfois grâce à « une heureuse indocilité du malade ».

De plus, il est inexact que, dans le cas De Rudder, il n'y ait jamais eu d'immobilisation et je ne suis pas sûr que l'hygiène ait tellement laissé à désirer. En effet, la veuve et la fille de De Rudder ont déclaré en août 1899 que le Dr Verriest —qui semble bien avoir été le dernier médecin traitant— remit De Rudder au lit et prescrivit à l'épouse de nettoyer la plaie à l'aide d'écorce de chêne qui, comme je l'ai rappelé, est un désinfectant [De Meester 1957, p. 143]. En 1907, devant la commission épiscopale, une voisine de De Rudder, Rosalia Rabaey, mit un bémol à ce que certains disaient sur la puanteur dégagée par la plaie. À un interrogateur qui amenait la question de la mauvaise odeur, elle répondit : « Ce n'était pas si fort que cela, car De Rudder était bien soigné et sa jambe gardée propre. » [De Meester 1957, p. 76]

Dès lors, qu'est-ce qui nous empêche de penser qu'après avoir prescrit l'immobilité et l'application d'une décoction d'écorce de chêne, le Dr Verriest a estimé que ses visites étaient désormais inutiles, ce qui a permis à De Rudder de guérir à l'insu des médecins ?

CHAPITRE 9

La torsion était-elle impossible à simuler ?

Le Dr Deschepper dit —en me citant d'après J. Nickell— : « Adrien Delcour affirme qu'une légère luxation de la hanche gauche permet sans effort de déplacer le grand orteil (lire : les orteils ; il s'agit d'une erreur de traduction dans le texte de Nickell) vers l'arrière. Ceci est possible chez des personnes flexibles, comme l'auteur même. Il n'a probablement pas lu que Pierre De Rudder mentionne régulièrement que lors de cette démonstration, il a fixé le genou gauche, ce qui fixait la hanche gauche. »

J'avais écrit, dans la version légèrement remaniée de ma brochure de 1987 qu'on trouve sur *archive.org* : « Au prix d'un léger déhanchement, quelqu'un d'un peu souple (l'auteur de ces lignes, par exemple) arrive sans peine à retourner son pied, orteils 'presque' en arrière,

en opérant la rotation à la cheville. » Le Dr Deschepper tire donc argument du déhanchement (j'aurais peut-être mieux fait de dire : rotation du bassin) que, selon mes propres termes, la manœuvre exige d'une personne un peu souple (et sans lésions). Il ne cite pas ce que je disais juste après et qui se trouve bien dans l'article de Joe Nickell via lequel il connaît mon texte : « Cet exercice devait être d'autant plus facile à De Rudder qu’il avait perdu le tendon extenseur du gros orteil » [Sur la perte de ce tendon, dont le Dr Deschepper ne parle nulle part dans son article, voir De Meester 1957, p. 106]. Selon un médecin dont j'ai demandé l'avis, la perte du tendon rend normale la possibilité de retourner le pied en amenant les orteils « presque » en arrière, même genou bloqué.

Nouvelle accusation du Dr Deschepper contre moi : « Pierre De Rudder l'a aussi démontré (la torsion) avec la jambe dénudée, ce que Adrien Delcour ignore. » Le mot « ignore » peut faire croire au lecteur que je n'aborde pas du tout la question. La version anglaise de l'article du Dr Deschepper dit : « Pieter De Rudder demonstrated in this way also his knee uncovered. Delcour denies this. » Ici, j'ai l'air de nier, sans en donner de raison, un dénudement sur lequel les témoins seraient unanimes. Voici ce que j'ai réellement dit : « Pour que la torsion prouvât la persistance de la fracture, il fallait donc que les spectateurs vissent où se faisait la rotation et il importait que la jambe fût découverte quand De Rudder la tordait. Plusieurs témoins diront qu'elle l'était, mais Édouard Duclos et Pierre Van Poucke, qui ont pourtant assisté souvent à la scène (Pierre Van Poucke "bien cent fois”) n'ont jamais vu le membre nu. Faut-il

vraiment croire que De Rudder ne se comporta pas devant ces deux témoins de la même façon que devant les autres ? Sans doute était-ce toujours sous le pantalon ou les linges qu'il tordait sa jambe (...) »

Si deux groupes de témoins disent des choses différentes, sans que cela puisse s'expliquer par des différences dans les conditions d'observation, et si, parmi ces deux groupes, il y en a un, même moins nombreux que l'autre, qui atteste des choses plus vraisemblables et moins susceptibles de plaire aux enquêteurs, c'est à celui-là qu'il faut donner la préférence.

CHAPITRE 10

Un témoignage irréfragable

Le Dr Deschepper dit : « Je conseille à Adrien Delcour de lire la lettre de Mme veuve Van den Berghe-Wyseur de Menin qui fut témoin le 7 avril 1875 du miracle. »

En fait de « témoin du miracle », nous avons ceci : la veuve Van den Berghe-Wyseur raconte dans une lettre au chanoine De Meester datée du 4 juillet 1913 [De Meester 1957, p. 251-253] que le 7 avril 1875, elle accompagna au sanctuaire d'Oostakker une dame de sa famille qui avait une faveur à y demander. Tout à coup, on entendit un cri d'effroi : « Mais Pierre, que fais-tu ? » et un homme qui jusque-là marchait avec des béquilles se trouvait maintenant à genoux. Ses bandages se détachent et il montre une jambe parfaitement saine.

Pas la moindre mention que quelqu'un ait vu la

jambe à la fois découverte et cassée. Que prouve donc ce témoignage ? Que De Rudder est allé au sanctuaire d'Oostakker et a dit qu'il y avait guéri instantanément. Ai-je prétendu le contraire ?

Et c'est parce que j'ai compté pour zéro un tel témoignage que le Dr Deschepper fait ce commentaire : « Apparemment, les deux auteurs cités n'ont pas examiné à fond le dossier de Pierre De Rudder et n'ont pas lu le livre du chanoine De Meester » (la version anglaise de l'article du Dr Deschepper ajoute « jusqu'au bout »). Le lecteur qui se reportera à ma brochure ou à sa version remaniée de 2014 sur *archive.org* constatera par lui-même le nombre de renvois que j'ai faits au livre du chanoine De Meester ; beaucoup plus, à vrai dire, que le Dr Deschepper n'en fait lui-même.

CHAPITRE 11

Emendanda à ma brochure

J'en ai terminé avec la réponse au Dr Deschepper, mais je voudrais encore indiquer quelques améliorations qui pourraient être apportées à ma brochure et à sa réédition de 2014 sur Internet.

1° Dans le document sur *archive.org*, les mots « déposé sa déposition » en page 5 sont une faute de frappe. Il faut lire « modéré sa déposition ».

2° J'ai dit que le Dr Van Hoestenberghe lui-même cite, sans crier au miracle, une fracture ouverte suppurante de jambe « très analogue à celle de De Rudder », qui fut guérie en neuf mois, sans antisepsie [De Meester 1957, p. 50-51]. En fait, dans la lettre citée, le Dr Van Hoestenberghe ne dit pas explicitement que cette fracture —survenue à un ouvrier nommé Séraphin De Ruyter— suppura, mais c'est à présumer, puisque le Dr

Van Hoestenberghe la qualifie de « très analogue à celle de De Rudder » et la donne comme exemple de la lenteur des guérisons de fractures ouvertes « alors qu'on ne faisait pas d'antisepsie ». D'ailleurs, le Père Deschamps dit que la plaie de Séraphin De Ruyter était infectée [Alfred Deschamps, *Le cas Pierre De Rudder et les objections des médecins, Bruxelles*, 1913, p. 78, consultable sur Gallica].

La source du Père Deschamps est un article du Père H. Bolsius, paru dans la revue néerlandaise *De Studiën*, 39e année, vol. 68, 1907, p. 77-84 ; tiré à part sous le titre « Twee beenbreukgenezingen », à Amsterdam. Je n'ai pas eu l'occasion de lire cet article du Père Bolsius. Un futur historien le fera peut-être.

3° À propos de la pension que De Rudder recevait du vieux vicomte, j'ai cité l'appréciation qu'en donnait le vicaire Rommelaere en 1875 : « beau salaire » ; et plus précisément : « le beau salaire de sept francs et demi par semaine » [De Meester 1957, p. 80]. En 1908, le témoin —illettré— August De Wulf dit que cette pension, qu'il qualifie de petite (« pensioentje »), était de « 8 francs et quelque chose par jour » [De Meester 1957, p. 122 et 124]. Le Père Deschamps lui aussi parlait d'une pension « modeste », « petite » [Alfred Deschamps, *Le cas Pierre De Rudder et les objections des médecins*, Bruxelles, 1913, p. 114 et 123, consultable sur Gallica]. Comme, de 1875 aux environs de 1910, l'argent avait vraisemblablement changé de valeur, je m'en suis tenu à l'appréciation la plus proche des faits, celle du vicaire Rommelaere (1875).

Il semble, cependant, qu'il y ait un élément

supplémentaire d'appréciation. Dans *After Bernadette : The Story of Modern Lourdes*, Milwaukee, 1945, en page 125, Don Sharkey indique qu'en plus de recevoir une pension, De Rudder occupait gratuitement avec sa famille une maisonnette appartenant au vieux vicomte. La source de Sharkey semble être Felix Rankin, *A Modern Miracle - The Case of Peter De Rudder*, Catholic Truth Society, Londres, 1905, que Sharkey mentionne dans sa bibliographie mais que je n'ai pas eu l'occasion de lire. D'après De Meester, 1957, p. 156 et 171, l'ouvrage de Rankin (publié à Glasgow en 1906 d'après De Meester) est la traduction d'une brochure du Père Deschamps intitulée « Un miracle contemporain » (Bruxelles, sans date, au plus tôt 1905), mais, toujours d'après De Meester, Rankin reproduit plus complètement que Deschamps les rapports des Drs Sherry et O'Donnell, qui enquêtèrent à Jabbeke le 30 avril 1905 en compagnie de Rankin. Peut-être est-ce dans le rapport d'un de ces deux médecins qu'est mentionné le prêt de la maison.

4° Dans ma brochure, p. 7, j'écrivais : « On mentionne également parmi les médecins traitants un docteur Jacques ou T(s)chackert, de Bruges [De Meester, 1957, p. 79 ; De Meester 1910, p. 28]; par manque de précisions, je n'ai pas cherché la date de sa mort. »

J'oubliais que De Meester 1957, p. 218, mentionne le Dr Tschackert, de Bruges, comme médecin traitant et indique qu'il est mort le 18 février 1884. Cela confirme que lorsque le Dr Van Hoestenberghe se manifesta pour la première fois (1892), tous les médecins traitants dont on a retenu les noms étaient morts.

5° Dans ma brochure, p. 13 (section « La veuve et la fille de De Rudder »), je parlais d'une enquête du Père Van Hoestenberghe, mais il s'agit en fait d'une enquête du Père Deschamps, où le Père Van Hoestenberghe n'a servi que d'interprète [Voir déclaration du Père Deschamps devant la commission épiscopale en 1907; De Meester 1957, p. 65-66].

6° À l'exception du Dr Van Hoestenberghe, tous les médecins connus pour avoir examiné la jambe de De Rudder avant son pèlerinage, en particulier les Drs Affenaer et Verriest, refusèrent de délivrer une attestation. Il semble que ce qu'on leur demandait était une attestation du caractère surnaturel de la guérison. On a attribué le refus du Dr Verriest à son « libéralisme » [A. De Meester, *La guérison miraculeuse de Pierre De Rudder*, Roulers, 1910, p. 24; De Meester 1957, p. 156], mais sans indiquer de source quant à ce libéralisme, et je n'y crois guère. Le 3 août 1891, *La Patrie*, journal catholique édité à Bruges, annonçait que le Docteur Joseph Verriest était mort cette nuit-là, muni des sacrements de l'Église. Le Père H. Bolsius, dans son livre *Un miracle de N.-D. de Lourdes. Pierre De Rudder et son récent historien*, Paris, 1913, p. 51, présente le Dr Affenaer lui-même comme « incrédule » et « libéral », alors que, p. 49, il a cité les mots que, selon Rommelaere et Scheerlinck, Affenaer prononça quand il vit la jambe de De Rudder peu après le pèlerinage : « ce que ne peuvent pas les médecins, Marie le peut ». J'ajoute que, d'après les registres administratifs, deux filles du Dr Affenaer furent religieuses aux Sœurs de Notre-Dame, à Namur...

7° Dans une lettre du 13 avril 1875 au curé de Jabbeke,

Mgr Faict usait d'une formule latine signifiant qu'il interrogeait ou se préparait à interroger les médecins (notez le pluriel) qui avaient soigné De Rudder. Le même jour, d'ailleurs, il écrivit au Dr Van Hoestenberghe pour lui demander des renseignements [De Meester 1957, p. 159-160]. Il faut donc croire que Mgr Faict interrogea le Dr Verriest par écrit ou oralement (le Dr Verriest habitait à Bruges). Cela semble d'ailleurs bien résulter d'une assertion du chanoine De Meester, selon laquelle le Dr Van Hoestenberghe, quand il répondit à Mgr Faict, « supposait à bon escient que Monseigneur interrogerait le Dr. Verriest sur le cas » [De Meester 1957, p. 248]. Les mots « à bon escient », s'ils sont employés correctement, signifient que le Dr Van Hoestenberghe ne se trompait pas et donc que Mgr Faict interrogea le Dr Verriest. Pourtant, à part ces mots « à bon escient », rien, dans le dossier publié par le chanoine De Meester, n'indique explicitement si Mgr Faict consulta le Dr Verriest. Le Dr Verriest fit-il une réponse qui ne comblait pas les attentes de Mgr Faict ? Au cas où cette réponse fut faite par écrit, disparut-elle à l'évêché plus définitivement que la réponse compromettante du Dr Van Hoestenberghe ?

On aimerait donc savoir si, sur le refus des médecins de délivrer une attestation et sur d'autres points, il ne reste pas des trouvailles à faire dans des documents inédits.

L'ouvrage de De Meester (1957, p. 157, note 2), fait état d'une lettre du vicaire Rommelaere au vicaire Scheerlinck, datant apparemment du 12 mai 1875, disant « Jusqu'ici, nous ne recevons rien des médecins. » Cette

lettre de Rommelaere est conservée dans les archives des jésuites à Oostakker. Peut-être les mêmes archives recèlent-elles des détails sur une conversation où le Dr Affenaer confirma à Rommelaere les paroles d'étonnement qu'il prononça à la vue de la jambe guérie de De Rudder. Cette conversation entre Rommelaere et Affenaer est mentionnée dans : Père Alfred Deschamps, *Le cas Pierre De Rudder et les objections des médecins*, Bruxelles, 1913, p. 27, note 1, consultable sur Gallica. Il est évidemment possible que la source de Deschamps sur la conversation en question soit une lettre de Rommelaere à Deschamps. Cette lettre serait alors à chercher dans les dossiers de Deschamps.

Au sujet du refus d'attestation des médecins [De Meester 1957, p. 145, note 1 et p. 157, note 2]renvoie également à une correspondance des Pères Rommelaere et Van Hoestenberghe, en dates du 10 septembre 1899 et des 29-30 mars 1900, conservée dans les dossiers du Père Deschamps. La lettre du 10 septembre 1899 concerne aussi les actions de grâces que le clergé de Jabbeke rendit dans les jours qui suivirent le pèlerinage [De Meester 1957, p. 158, note 2].

D'autre part, le chanoine De Meester n'a publié que partiellement la documentation du Père Deschamps [voir par exempe De Meester 1957, p. 143-144].

Un futur historien serait donc bien inspiré de visiter les archives des jésuites d'Oostakker et celles de la province jésuite française, où la documentation du Père Deschamps est peut-être conservée. Quant à moi, je

m'en abstiendrai, pour un motif que devineront ceux qui ont lu la correspondance que j'ai publiée en seconde partie de ma brochure de 1987.



PAGE BLANCHE



TROISIÈME DE COUVERTURE

Le Dr Deschepper a combattu un précédent travail d'A. Delcour sur le prétendu miracle De Rudder. A. Delcour relève ici des erreurs du Dr Deschepper et montre que son argumentation est rendue très faible par des présentations tendancieuses de documents.